

## **DÉCISION N° CNIGP/LR/STG 2016/01**

Le Directeur de l'INAO,

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L. 642-17 à 21 et R. 642-33 et R. 642-34,

Vu l'avis émis par le comité national des indications géographiques protégées, labels rouges et spécialités traditionnelles garanties de l'Institut national de l'origine et de la qualité lors de sa séance du 4 février 2016.

Décide ::

Le syndicat de défense et de promotion du piment doux du Pays Basque et du Seignanx (SPDPBS) est reconnu en qualité d'organisme de défense et de gestion pour le label rouge n° LA 04/16 « Piment doux ».

Fait le,

-7 JUIN 2016

Jean-Luc DAIRIEN

**INAO**